

**MAIRIE DE ST JEAN DE MARUEJOLS ET AVEJAN**  
**37 route Nationale**  
**30430 Saint Jean de Maruéjols et Avéjan**

**ARRETE MUNICIPAL N°48 -2026**

Le Maire de Saint-Jean de Maruéjols-et-Avéjan,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,

Vu le code de la santé publique et notamment son article L1336-1,

Vu la demande du propriétaire-exploitant du camping de l'Oliveraie,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre dans les réjouissances et cérémonies publiques, et de prescrire toutes les mesures convenables pour ne pas générer de nuisances,

**A R R E T E**

Article 1 : Le propriétaire-exploitant, M. BENOIT Gérard, du camping de l'Oliveraie, au 300 ch. de la Guinguette, est autorisé à organiser des soirées de « Bienvenue des Campeurs » les jours suivants :

- Mardi 14 juillet 2026
- Mardi 21 juillet 2026
- Mardi 28 juillet 2026
- Mardi 04 août 2026
- Mardi 11 août 2026
- Mardi 18 août 2026
- Mardi 25 août 2026

Article 2 : Le bruit généré lors de ces soirées devra impérativement cesser à 0 h 30.

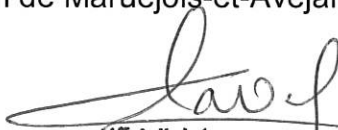
Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- La Gendarmerie de Barjac,
- A l'intéressé.



Fait à Saint-Jean de Maruéjols-et-Avéjan,  
Le 30/04/2026

Le Maire  
Eric COSTE

  
1<sup>er</sup> Adjoint,  
CLAVEL Christian